



MERMET & ASSOCIÉS

SAS d'Avocats Inter Barreaux
2 rue Alfred Bastin – C.S. 30052
74102 ANNEMASSE CEDEX
Tél : 04.50.37.27.34 – Fax : 04.50.37.79.36

Vente aux enchères publiques en **UN LOT**
D'UN APPARTEMENT

sis à ANNEMASSE (Haute-Savoie)
19 rue des Glières – 3^{ème} étage
MISE A PRIX : 88.000 Euros

ADJUDICATION fixée au **VENDREDI 17 JANVIER 2025 à 15 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains, au Palais de Justice de ladite ville, 10 rue de l'Hôtel Dieu.

DESIGNATION DES BIENS :

SUR LA COMMUNE D'ANNEMASSE (Haute-Savoie), dans un immeuble collectif dénommé "LES BALCONS DU SALEVE" sis 19 rue des Glières, figurant au cadastre à la section B numéro 3191 pour une surface de 47a, à savoir :

Dans le bâtiment B2

Le lot n°89 :

Au 3^{ème} étage, un appartement de type T3b d'une surface Loi Carrez de 68,53 m², comprenant un hall d'entrée et dégagement, une cuisine, un dégagement, une chambre à l'angle Est, une chambre à l'angle Nord avec balcon, une salle de bains avec baignoire, un séjour avec balcon, Avec les 1095/100790èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le lot n°157 :

Au sous-sol, soit un box d'une surface de 15,58 m²
Avec les 87/100790èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

La surface Loi Carrez de l'appartement est de **68,53 m²**.

Le bien mis en vente est actuellement occupé par le propriétaire.

En application de l'[article L. 173-2 du Code de la construction et de l'habitation](#), dans ses dispositions issues de la [loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et de l'article R. 126-24 du même code, un [arrêté du 22 décembre 2021](#) précise les mentions à faire figurer, à compter du 1er janvier 2022 en France métropolitaine, sur les annonces immobilières des biens immobiliers ne respectant pas l'obligation du premier alinéa de

l'article L. 173-2, c'est-à-dire dont la classe est F ou G au sens de l'article L. 173-1-1 du même code.

Les documents sont disponibles et téléchargeables sur notre site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères).

Lesdits biens sont saisis à la demande du syndicat des copropriétaires de l'immeuble "LES BALCONS DU SALEVE", représenté par son syndic en exercice la **SAS BOUVET CARTIER IMMOBILIER**, au capital de 50.000 €, immatriculée au RCS de THONON-LES-BAINS sous le n° B 329 096 846, dont le siège est 16, rue de l'Helvétie à AMBILLY (74100), ayant la SAS MERMET & ASSOCIES représentée par Maître Géraldine GARDILLOU, pour avocat constitué.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Cabinet de l'avocat poursuivant ou au Greffe du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS, où il a été déposé le 30 janvier 2024 sous le n°24/00007.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Thonon-les-Bains, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Toute personne désirant enchérir devra consigner entre les mains de son avocat la somme de **8.800 Euros** en un chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre du Barreau de THONON LES BAINS ou par le biais d'une caution bancaire irrévocable.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Une visite des lieux sera assurée par la SCP MOTTET DUCLOS TISSOT, Commissaires de Justice à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (tél : 04.50.49.20.80) **LE LUNDI 06 JANVIER 2025 DE 14H00 A 15H00.**

Pour tous renseignements s'adresser à la SAS MERMET & ASSOCIES, avocats, 2 rue Alfred Bastin, 74100 ANNEMASSE. Tél : 04.50.84.42.43 – meister@avocat-leman.com (9h/12h-13h30/15h00 sauf mercredi), documents disponibles et téléchargeables sur le site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères).